



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le ministre*

*Paris, le 11 SEP. 2020*

Monsieur le Secrétaire Général,

Par lettre du 1<sup>er</sup> septembre, vous m'avez de nouveau interrogé sur l'intérêt et les finalités des évaluations nationales exhaustives de CP et CE1, renouvelées en ce début d'année scolaire.

Je vous rappelle que l'objectif de ces évaluations est de proposer des repères aux enseignants, afin qu'ils puissent disposer d'un bilan à l'entrée en CP ou en CE1, ainsi qu'à mi-CP. Il s'agit de bien apprécier, d'un point de vue individuel et collectif, les acquis qui permettent d'ancrer les apprentissages de CP en début d'année et de disposer d'un bilan à l'entrée en CE1 sur les compétences liées à la lecture, l'écriture et la numération. Le protocole exhaustif offre la possibilité de se référer à des repères nationaux.

Les exercices sont conçus par des groupes experts (enseignants, maîtres formateurs, conseillers pédagogiques de circonscription et inspecteurs de l'éducation nationale) selon des processus standardisés, établis par la DEPP en collaboration avec le conseil scientifique. Ils font ensuite l'objet d'expérimentations systématiques auprès de milliers d'élèves, en recueillant parallèlement l'avis des enseignants des classes concernées.

*.../...*

Monsieur Stéphane CROCHET  
Secrétaire Général du SE-UNSA  
209, Boulevard Saint Germain  
75007 PARIS

Par ailleurs, les professeurs des écoles qui le souhaitent sont systématiquement invités à répondre à un questionnaire après chaque opération d'évaluation nationale (en début d'année, comme à mi- CP). Leurs réponses sont intégrées dans les rapports techniques publiés par la DEPP, après chaque temps d'évaluation, et disponibles en ligne sur le site du ministère. Les dimensions interrogées sont les suivantes : communication, logistique, contenus pédagogiques des séquences, passation des épreuves, utilisation du portail pour saisir les réponses des élèves et restitution des acquis des élèves.

En février 2020, par exemple, plus de 20 000 enseignants ont répondu à ce questionnaire. Leurs réponses permettent de constater des évolutions positives de la perception de ces évaluations, dans plusieurs domaines. Je me permets de souligner tout particulièrement les réponses aux deux questions suivantes :

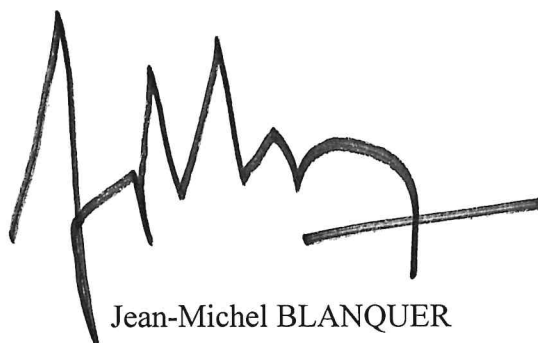
- « Cette évaluation vous a-t-elle permis de confirmer des difficultés? 75 % de réponses « oui »
- « Cette évaluation vous a-t-elle permis de déceler des difficultés? » 25 % de réponses « oui ».

Ce dernier résultat, au moment même où les enseignants sont invités à faire un point sur des premiers acquis en lecture, écriture, compréhension d'une part et en numération, addition, soustraction et résolution de problèmes d'autre part, confirme tout l'intérêt de disposer de repères nationaux, *a fortiori* en cette période où il est nécessaire que les professeurs disposent d'une vision claire sur les acquis de leurs élèves pour les accompagner au mieux.

Je vais demander aux recteurs de veiller à ce que les professeurs disposent du temps et du soutien nécessaire pour s'approprier les supports et les outils mis à leur disposition. Ainsi, six heures d'activités pédagogiques complémentaires seront dégagées pour leur permettre de saisir les réponses de leurs élèves.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'assurance de ma considération distinguée.

*Très cordialement,*



Jean-Michel BLANQUER